



Association Sports Loisirs Pour Tous

77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tel : 01 60 22 15 95

Blog : aslptlaferte.com

asso.slpt@orange.fr

Avec le soutien des communes partenaires :



ANNEE : 2023- 2024

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant

NOM

Prénom

Date de naissance

F M

QUOTIENT	
	CAF
	NON CAF
	COMMUNE T1
	COMMUNE T2
	COMMUNE T3
	COMMUNE T4
	HORS COMMUNE
	HORS CANTON

ACTIVITES PRATIQUES :

PERISCOLAIRES	M	S	MERCREDIS	MULTISPORTS	AUTRES
Duburcq			Occasionnel	3/5	MMA
Limon			Régulier	6/9	Séjours
Patis			Repas	10/15	Vacances
Luzancy				Option piscine	

Autorité parentale 1

Mr / Mme :

Adresse :

Ville :

Tel portable :

Tel domicile :

Tel Employeur :

E-mail :

N° SS :

Autorité parentale 2

Mr / Mme

Adresse :

Ville :

Tel portable :

Tel domicile :

Tel Employeur :

E-mail :

N° SS :

Personnes à prévenir en cas d'impossibilité de l'autorité parentale

1 : Nom : Prénom : Tel :
2 : Nom : Prénom : Tel :

VACCINATIONS (fournir une photocopie du carnet de santé)



DIFFICULTES DE SANTE SPECIFIQUE : (allergies, maladies, etc.)

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) Mr./Mme.

Détenteur de l'autorité parentale de l'enfant :

(Rayer la mention inutile)

- Autorise mon enfant à partir seul (e)
- N'autorise pas mon enfant à partir seul (e)

Signature autorité parentale 1 :

Signature autorité parentale 2 :

Je, soussigné Mr/Mme atteste (ent) :

REGLEMENT INTERIEUR

- Autoriser mon enfant à participer aux différentes activités proposées par l'Association.
- Accepter la tarification en cours (*adhésion annuelle obligatoire et tarif d'activité*), et atteste en avoir eu connaissance (*affichage*).
- Comprendre que le nombre de place étant limité, l'inscription deviendra définitive qu'une fois le dossier complet.
 - Les dossiers d'inscription sont à retirer au secrétariat de l'Association ou sur le blog : www.aslptlaferte.com.
 - Les paiements s'effectuent au Secrétariat (17 bis rue de Reuil). Selon l'activité : à l'inscription ou au 15 du mois suivant.
- Accepter, que le non-paiement, pourra entraîner la radiation (temporaire ou permanente) du statut d'adhérent (*après avertissement et relance*) et donc de la participation à l'activité (*signifié par lettre recommandée*).
- Accepter qu' hormis, maladie et déménagement, aucun remboursement ne sera effectué. Tout trimestre entamé sera dû. Un justificatif pourra être exigé. Chaque demande écrite sera alors étudiée individuellement lors d'un conseil d'administration qui se réserve le droit d'accepter ou non la demande de remboursement.
- Comprendre que pour le bon déroulement des activités, une tenue adaptée et correcte est souhaitable.
- Accepter qu'en cas de comportement préjudiciable au bon fonctionnement de l'activité, le responsable est habilité à exclure le ou les participants, après informations et rencontre de l'adhérent et de sa famille. L'exclusion pourra être temporaire ou définitive (*signifié par lettre recommandée*).
- En cas de dégradations volontaires de matériel, l'association donne délégation aux responsables afin d'exiger réparation financière auprès des familles (*facturation en sus*).
- Comprendre qu'en dehors des temps d'activités encadrés par nos équipes, l'enfant n'est pas sous la responsabilité de l'association.
- Comprendre que les mineurs doivent obligatoirement faire enregistrer leur présence dès leur arrivée auprès de l'équipe encadrante et être déposés et repris au lieu de l'activité, suivant le planning, ou en fonction du rendez-vous fixé avec un personnel de l'association (*cf. planning joint à l'inscription*).

En conséquence les familles doivent obligatoirement s'assurer de la présence effective d'un personnel de l'ASLPT avant de déposer son enfant, et de s'assurer de sa prise en charge effective (enregistrement cahier d'appel).

- L'ASLPT ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'accident qui pourrait survenir avant ou après la prise en charge effective des enfants par les animateurs.
- Horaires et lieux :

PERISCOLAIRES	MERCREDIS	VACANCES	MULTI-SPORTS
<p>La Ferté s/s Jouarre 3 à 11 ans 7h00 à ouverture d'école Fermeture d'école à 19h15</p> <p>Luzyancy 3 à 11 ans 7h00 à ouverture d'école Fermeture d'école à 19h30</p>	<p>La Ferté s/s Jouarre 6 à 12 ans <i>Inscrip/annul à l'avance (lundi av. 12h00)</i></p> <p>Garderie : 7h00 à 8h30 et 17h30 à 19h15.</p> <p>Centre : 8h30 à 9h00 accueil échelonné. 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30.</p> <p>Cantine : 12h30 à 13h30 <i>Tout repas non décommandé sera facturé</i></p>	<p>Garderie : 7h00 à 8h30 et 17h30 à 19h15.</p> <p>Accueil échelonné : 8h30 à 9h00</p> <p>Centre : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30</p> <p>SAACY/CITRY : inscription :</p> <p>Garderie : 19h30</p> <p>Centre : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00</p> <p>Accueil pique-nique : 12h30 à 13h30</p>	<p>Selon groupe :</p> <p>3-5 ans : mercredis : 10h30 à 12h00</p> <p>6-9 ans : mercredis : 10h00 à 12h00</p> <p>10-15 ans : Mercredis : 14h00 à 17h00 Samedis : 9h00 à 12h00</p> <p>Natation (Enfants nageurs) : 17h30 à 19h00 <i>Validation d'inscription par test</i></p>
<p>Ecole du PATIS/DUBURCQ Ecole Du LIMON</p> <p>Ecole de LUZANCY</p>	<p>Ecole du Patis</p>	<p>La Ferté s/s Jouarre 6/16 ans</p> <p>Noel : salle Multi-activité</p> <p>Autres : Gymnase Angela</p> <p>Ados : salle multi-activité</p>	<p>Saacy/Citry 3/12 ans</p> <p>Pt vacances : Saacy</p> <p>Eté : City</p> <p><i>Fermé à Noel et Aout</i></p>
<p>Se référer au planning fourni à l'inscription</p>			

- L'association ne peut être tenue pour responsable du vol, de la perte et/ou de la détérioration d'objets personnels ou de valeurs qui pourraient subvenir au cours des activités. Il est donc vivement recommandé à chacun de faire preuve d'une grande vigilance, et de ne pas permettre aux mineurs la possession d'objet de valeur sur les différentes structures.
- Autoriser l'association à prendre des photos liées à son activité et les utiliser dans un cadre de promotion et d'information sur les supports associatifs (*site internet, plaquettes, panneau d'affichage, etc. ...*) en cas de refus de cette clause avertir par écrit le secrétariat de l'Association.
- Avoir lu, compris, et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur cette fiche et autorise les organisateurs ou le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitements, hospitalisations, interventions chirurgicales*) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.
- De plus, autorise les organisateurs ou le responsable du séjour à assurer la sortie de l'enfant, sauf avis médical contraire, après des actes hospitaliers et/ou après hospitalisation.
- En cas d'accident, une déclaration d'accident est faite auprès de l'assurance de l'association « MAIF ». Les frais occasionnés par l'accident, peuvent être remboursés ou pris en charge
 - ◆ Par votre caisse d'assurance maladie.
 - ◆ Le complément par votre mutuelle personnelle.
 - ◆ Les autres compléments, par l'assurance de l'association en cas de responsabilité de sa part.

Fait à Le / / Signatures :

RENOUVELEMENT D'INSCRIPTION

Si la situation familiale, et l'état de santé de l'enfant n'ont pas changé, daté et signé le renouvellement de la fiche d'inscription.

	Attestation de non-changement	Attestation de non-changement	Attestation de non-changement	Attestation de non-changement
DATE				
Signature				